

Réunion du 6 février 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

N° CP/2012/82 - Aménagement de l'espace rural - 2331
Aide à la restructuration foncière de la forêt privée -
Programme 2012

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à "Bois et Forêts 67" une subvention de 55 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2012, dans le cadre du contrat d'objectifs 2010-2012.

Elle approuve par ailleurs la convention financière 2012 à intervenir entre "Bois et Forêts 67" et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Les modalités de versement de cette subvention sont les suivantes :

- une première tranche annuelle de 25 000 € TTC à la signature de la présente convention
- une deuxième tranche annuelle de 30 000 € TTC après présentation du bilan annuel.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120206-65349-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/12